DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

SCOMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993 11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES: M. TAP par M. BENOIT

Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE -

MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 23 Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Sécurité et accès des plages - Programme 1993 - Première

partie / Fonctionnement

 $\underline{\textit{VOTE}}$: UNANIMITE

Lors de son Assemblée Générale du 12 Octobre 1992, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. du Pays Royannais a adopté un programme global de gestion et d'aménagement concerté des plages et leurs accès dont une première tranche évaluée à la somme de 3.104.000 francs H.T. devant être exécutée en 1993.

Une partie des investissements prévus au titre de la programmation 1993 doit être réalisée avant la saison estivale. Ils comprennent :

- 1 Installation et équipement du poste de secours du Sémaphore
- 2 Installation et équipement du poste de secours de La Bouverie
- 3 Réaménagement du parking de La Bouverie.

Les dépenses de fonctionnement de ces équipements ont été évaluées pour 1993 à la somme de 300.000 francs dont le financement est prévu de la façon suivante :

Demande de participation exceptionnelle du Conseil Général pour le seul exercice 1993Participation des communes	37.500 F. 262.500 F.
	300.000 F.

Pour 1993, seules les 7 communes littorales prendraient en charge les frais de fonctionnement relatifs aux installations précitées.

La répartition entre ces communes serait la suivante :

- LES MATHES	91.072 F.
- MESCHERS SUR GIRONDE	16.071 F.
- ROYAN	16.072 F.
- SAINT-GEORGES DE DIDONNE	16.071 F.
- SAINT-PALAIS SUR MER	16.071 F.
- LA TREMBLADE	91.072 F.
- VAUX SUR MER	16.071 F.
	262.500 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de demander au S.I.V.O.M. du Pays Royannais d'exercer pour le compte de la commune dans le cadre du paragraphe B-4.1 de l'article 4 de ses Statuts, la gestion des installations mises en place dans le cadre de l'opération "Sécurité et Accès des Plages".
- de s'engager à participer dans les conditions décrites ci-dessus aux dépenses de fonctionnement de l'exercice 1993 correspondant aux équipements réalisés au titre de la première partie du programme 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales

le 1er Juillet 1993 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS